

Le devenir des docteurs de science politique dans l'enseignement et la recherche. Premiers éléments d'enquête

Olivier Godechot (GRIOT / CNAM et Laboratoire de sciences sociales ENS/EHESS),
Nicolas Mariot, CNRS (GTMS et LSS ENS/EHESS).

Le présent papier d'étape a pour objectif de présenter les premiers résultats, encore partiels, d'une étude sur les thèses soutenues entre 1990 et 2001 en France, dans le cadre d'une enquête plus large, sous l'égide de l'AFSP, sur le devenir des docteurs en science politique (« Itinéraire des docteurs en science politique », IDSP), sur la même période (l'objectif étant à terme de faire passer un questionnaire à l'ensemble des docteurs concernant leur insertion professionnelle, les modalités de préparation de leur thèse, etc.).

Chaque année durant la période allant des qualifications par le CNU aux auditions devant les commissions de spécialistes, on peut assister (ou pas d'ailleurs, selon son degré de proximité aux lieux de ces discussions) à la résurgence des mêmes échanges et débats internes à la discipline renvoyant à ce qui est « normal » ou « anormal », « juste » ou « injuste » dans les procédures d'évaluation et de recrutement des docteurs, de la soutenance de thèse à l'obtention à un poste (sans parler des questions des inégalités d'accès aux bourses de financement ou aux postes d'ATER ou de celle, totalement taboue, des primes d'encadrement doctoral et de recherche octroyées aux directeurs de thèse¹). Reviennent ainsi inlassablement dans la discussion les critères de qualification par la section du CNU, les conditions de déroulement des auditions, ou la fameuse question du « localisme ». Or, force est de constater que les éléments qui permettraient de discuter plus sereinement des inégalités objectives entre docteurs restent presque toujours inconnus. Les doctorants en fin de thèse ou docteurs frais émoulus ne connaissent pas tous, ou pas systématiquement, malgré les efforts de l'AECSP et de l'ANCMSP, le nombre de thèses soutenues chaque année, la composition et le nombre de candidats qualifiés par le CNU, la composition et le nombre de candidats auditionnés par les commissions de spécialistes, le nombre de candidats classés et recrutés, ou encore les rapports Paris / province, IEP / facultés parmi ces ensembles. C'est donc aussi en souvenir d'un agacement réitéré devant l'opacité relative des modes de fonctionnement universitaires en la matière et pour tenter d'éclairer quelque peu ces questions que cette enquête est menée.

Cette présentation d'étape s'attachera essentiellement à une mise à plat de quelques résultats bruts de l'enquête et à l'analyse des concentrations au sein de la discipline (concentration des directions de thèse, des présidences de jurys, des relations entre juges au sein des jurys, enfin des placements des docteurs dans l'enseignement et la recherche). D'autres développements à venir s'intéresseront plus spécifiquement au contenu des thèses soutenues, à l'analyse de la population des individus ayant été qualifiés, de ceux qui ont obtenu un poste dans l'enseignement et la recherche en France durant ces dix années, enfin, au moyen d'une analyse de réseau, à l'étude de la structure relationnelle des jurys de thèse.

¹ Cette prime, accordée ou non par le Ministère sur dossier suivant trois critères (5 publications en deux ans, la liste des doctorants, la liste des participations à des jurys de thèse) est, en 2002-2003, d'un montant annuel de 3336 euros pour les maîtres de conférences, de 4819 euros pour un professeur de deuxième classe et de 6302 euros pour un professeur de première classe ou de classe exceptionnelle. Le qualificatif « tabou » employé plus haut ne vise pas le dévoilement ou la dénonciation des mystères cachés de la fonction publique, mais plus simplement le fait qu'il peut être intéressant pour un doctorant de savoir que son directeur de recherche ne donne pas bénévolement de son temps en dirigeant ses recherches (ce que j'ai longtemps et naïvement pensé), mais est spécifiquement rémunéré pour encadrer ses étudiants (la prime n'est pas que « de recherche »), et qu'il n'est donc ni gênant ni illégitime de lui demander de faire son travail sérieusement.

Présentation du corpus.

Les premiers résultats présentés ici reposent sur une base de données regroupant 1163 thèses pour lesquelles on connaît systématiquement le nom du docteur, le directeur, l'année de soutenance et le titre de la thèse. Cet ensemble est issu d'un croisement entre la base de données « Docthèses » (qui a l'avantage de fournir en plus des variables citées les résumés et mots clés) et les fichiers des thèses soutenues que nous ont envoyés les différentes facultés ou IEP qui ont bien voulu répondre à notre enquête.

131 thèses (11%) n'apparaissent que dans « Docthèses » (souvent, mais pas toujours², parce qu'il y a des thèses soutenues dans des institutions qui ne nous ont pas répondu), 227 (20%) sont particulières à notre propre recueil des données (curieusement, nombre de thèses de Paris 1 et de l'IEP de Paris n'apparaissent pas dans Docthèses³), enfin 805 (69%) sont communes aux deux sources.

La base de données regroupe donc a priori⁴ la quasi totalité des thèses soutenues (à l'exception des doctorats de l'Institut Universitaire Européen de Florence) en France, soit dans les lieux suivants : Paris 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 13, IEP Paris, Bordeaux, Grenoble, Aix-Marseille, Rennes, Lille, Nice, EHESS, Lyon, Nancy, Amiens, Dijon, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand, Pau, Reims, Tours, Limoges, Nantes, Antilles Guyane, Brest et Corte.

Les fichiers obtenus directement des institutions de soutenance concernent les lieux suivants : Paris 1, 2, 9, 10, IEP Paris, Bordeaux, Grenoble, Aix, Rennes, Lille, Nice, Lyon, Amiens, Dijon, Strasbourg et Pau. Précisons encore que les mentions Grenoble, Aix, Rennes, Lille et Strasbourg sont sensées confondre systématiquement les thèses soutenues dans l'IEP et celles soutenues dans les facultés de la même ville. Cette difficulté à toujours discerner clairement l'institution de soutenance explique sans doute que certaines thèses n'apparaissent que dans « Docthèses », puisque nos sources d'information ont principalement été les services administratifs des IEP, ceux-ci ne comptabilisant pas les rares doctorats soutenus dans les facultés voisines (ainsi par exemple de thèses de science politique dirigées par des professeurs de droit à la faculté d'Aix-Marseille qui n'apparaissent pas dans le fichier envoyé par l'IEP).

70% des docteurs en science politique sont des hommes, 30% des femmes (sur un total de 1087 personnes dont le sexe est connu de façon certaine). A travers ces proportions, on peut dire que la science politique intègre l'ensemble des disciplines « masculines » (avec la philosophie, l'histoire, le droit). Gérard Mauger et Charles Soulié, à partir d'une étude comparée des thèses soutenues en lettres et sciences humaines en 1993 et 1994, montrent, en codant le sexe sur la base du prénom, qu'en philosophie, géographie, histoire, études non

² La comparaison entre Docthèses et les classements des facultés est en soi intéressante parce qu'elle est un indice fort du flou qui peut encore caractériser, en particulier dans les facultés de province, les frontières entre droit public et science politique. Le fait que ce sont alors souvent des professeurs de droit public qui dirigent de nombreuses thèses de science politique est un bon indice de ce parfois faible désencastrement disciplinaire. Celui-ci rend les classements souvent difficiles à établir (ainsi lorsque les objets et titres des travaux sont très proches et pourtant classés dans l'une ou l'autre des disciplines).

³ Dans de nombreux cas, ces absences renvoient aux catégories de classement disciplinaire des administrateurs de la base de données. Ainsi ma thèse (Nicolas Mariot, *Conquérir unanimement les cœurs. Usages politiques et scientifiques des rites : le cas du voyage présidentiel en province (1888-1998)*, EHESS, mention « Etudes politiques », 1999) est rangée en *Sciences de l'information et de la communication*.

⁴ Nous restons prudents quant à l'exhaustivité de la base en particulier parce que nous n'avons pas trace d'un petit nombre de personnes qui ont obtenu un poste en science politique (MDC ou CNRS) ces dernières années, sans que l'on sache où et quand elles ont soutenu leurs thèses (il est probable qu'il s'agit de thèses soutenues sous un autre label disciplinaire).

occidentales, la proportion d'hommes est toujours supérieure à 55%, égale à celle des femmes en sociologie et sciences de l'information et de la communication, et toujours inférieure à 47% pour les sciences de l'éducation, la psychologie, l'ethnologie (43%) ou la littérature (36%)⁵.

Cette proportion peut également être rapportée à la proportion hommes / femmes des inscrits en thèse des sciences juridiques et politiques en 2000-2001 (soit 8728 individus) : 53% d'hommes contre 47% de femmes⁶. Il est difficile d'interpréter clairement, faute de données, les raisons de ce fort écart entre les deux rapports hommes / femmes : peut-être la proportion d'hommes est-elle, dès l'inscription en thèse, plus élevée en science politique qu'en droit, et il est également possible qu'elle s'accroisse du côté masculin entre l'inscription et la soutenance de la thèse dans la discipline. En effet, selon la même enquête ministérielle, le rapport pour les 847 soutenances de 1999-2000, toujours pour les sciences juridiques et politiques confondues, est strictement identique : 53% d'hommes pour 47% de femmes.

Enfin, du côté des individus en poste dépendant de la section 04 du CNU, on peut indiquer que l'écart est plus marqué encore (même s'il est évidemment le fait d'un héritage historique) : on comptait ainsi 215 hommes sur un total de 276 professeurs et MDC en science politique en 2000- 2001, soit 78% (DPE B3).

Répartition des thèses dans l'espace et dans le temps.

Comme le montre le tableau suivant, deux institutions dominent largement le volume de production : l'IEP Paris et Paris 1 se partagent de façon égale 34% des 1163 thèses, le reste étant éparpillé sur l'ensemble des autres sites de production. Au-delà de ces deux institutions, on peut encore souligner que 58% du total des thèses (soit 673) sont soutenues en région parisienne. De ce point de vue, le poids de la capitale et des deux institutions mentionnées dans l'ensemble (IEP et Paris 1) s'est alourdi. On ne comptait « que » 54% de thèses « parisiennes » entre 1970 et 1989, et l'IEP et Paris 1 ne produisaient dans cette période que respectivement 8 et 15% des 1252 thèses de science politique soutenues. Enfin, on peut également remarquer que dans plus de la moitié des lieux de production, les thésards ont apparemment préparé leur thèse dans un relatif isolement (par rapport à d'autres coreligionnaires) puisque ne s'y soutiennent en moyenne qu'une à deux thèses par année, et même parfois moins.

⁵ Charles Soulié et Gérard Mauger, « Le recrutement des étudiants en lettres et sciences humaines et leurs objets de recherche », *Regards sociologiques*, n°22, 2001, p. 23-40).

⁶ Enquête ED 2001 (écoles doctorales) du Département études et prospectives (DEP) du ministère. Malheureusement, l'enquête ne sépare pas droit et science politique. Nous avons fait des demandes en ce sens auprès de l'administration.

Lieux de soutenance	Nbre de thèses (1990-2001)	% du total	% de jurys connus par lieux de production	Nbre de thèses (1970-1989)	% du total
Paris 1	198	17%	99%	186	15%
IEP Paris	193	17%	100%	103	8%
Paris 10	79	7%	82%	106	8%
Paris 2	73	6%	12%	147	12%
Toulouse	70	6%	96%	98	8%
Bordeaux	69	6%	49%	31	2%
Grenoble	67	6%	93%	90	7%
Aix Marseille	62	5%	3%	45	4%
Paris 8	47	4%	2%	42	3%
Rennes	36	3%	6%	27	2%
Montpellier	34	3%	6%	113	9%
EHESS	25	2%	12%	31	2%
Lyon	22	2%	0%	47	4%
Paris 9	21	2%	57%	10	1%
Lille	21	2%	95%	17	1%
Nice	19	2%	89%	10	1%
Nancy	15	1%	40%	16	1%
Dijon	13	1%	54%	17	1%
Amiens	13	1%	100%	3	0%
Strasbourg	10	1%	100%	23	2%
Paris 11	10	1%	0%	27	2%
Pau	8	1%	100%	0	0%
Paris 3	7	1%	14%	6	0%
Nantes	7	1%	100%	2	0%
Clermont-Ferrand	6	1%	0%	4	0%
Paris 5	6	1%	0%	6	0%
Antilles Guyane	5	0%	20%	0	0%
Paris 4	5	0%	0%	8	1%
Poitiers	0			8	1%
Autres	22*	2%		29**	2%
Total	1163	100%	64%	1252	100%

* Autres : Pour la période 1990-2001, moins de 5 thèses dans les lieux suivants : Paris 7, 13 Reims, Tours, Limoges Compiègne, Besançon, Brest, Corte, Versailles, ENS Cachan

** Pour la période antérieure, moins de 6 thèses dans les lieux suivants : Paris 7, 12, 13, Rouen, Limoges, Metz, Caen, Tours.

Répartition par année

La répartition annuelle des thèses montre une augmentation quasi continue de la production. Si 97 thèses sont soutenues en moyenne sur la période 1990-2001, le début des années 1990 représente le creux de la vague (69 thèses en 1992) par rapport au milieu des années 1980 (121 thèses en 1984), alors qu'on atteint le record absolu du nombre de soutenances en 2000 (137 thèses). Globalement, le même nombre de thèses a été soutenu dans la décennie 1980 et dans la décennie 1990 (soit un peu plus de 900 thèses en dix ans).

Sans doute ces fluctuations sont-elles le fait d'un faisceau de causes dont il reste à déterminer l'importance respective : mentionnons parmi celles-ci (la liste n'est pas limitative) les créations de DEA et d'écoles doctorales, le nombre de financements distribués, l'anticipation de la politique ministérielle, la plus ou moins importante ouverture « ciblée » des frontières vers les étudiants étrangers, etc.

Pour la période 1990-2001

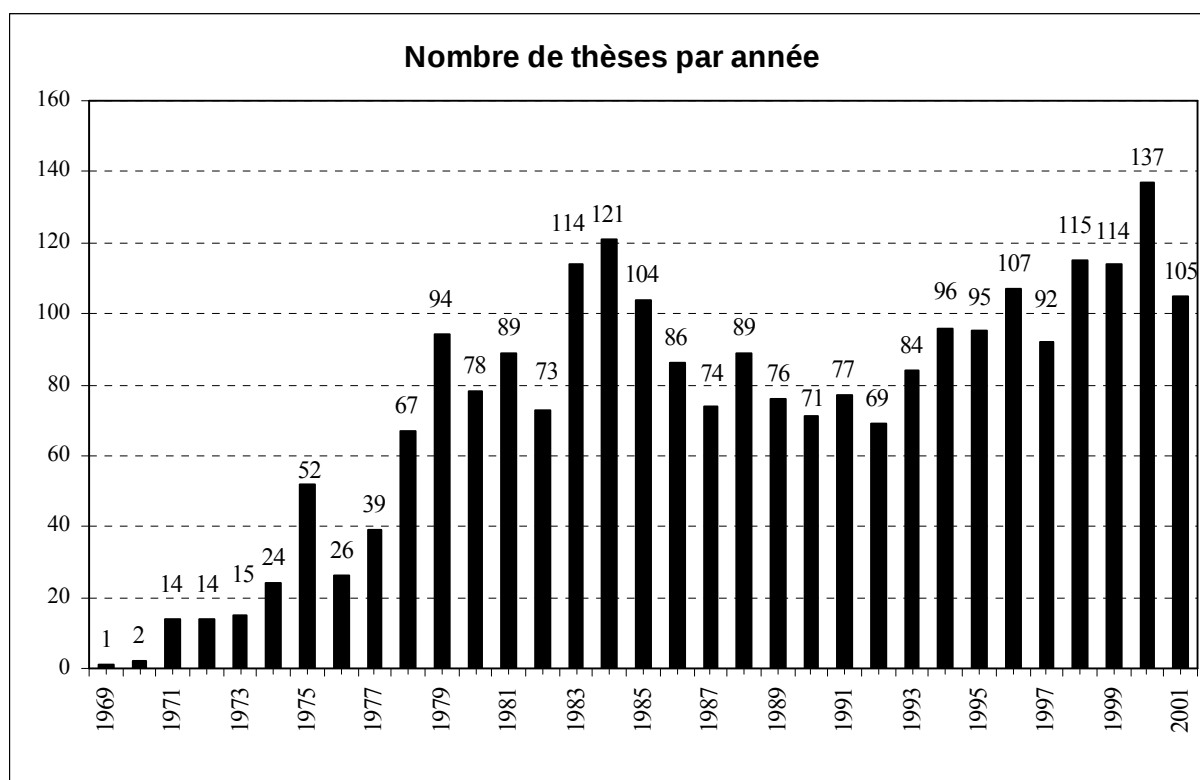
Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Nombre	71	77	69	84	96	95	107	92	115	114	137	105	1162

Moyenne sur la période : 96,8 soutenances par an.

Comparaison par décennie

1970-1979	1980-1989	1990-1999	Total
347	904	920	2172

Nombre de thèses soutenues par an, période 1969-2001



Devenir dans l'enseignement et la recherche

Le placement des thésards dans l'enseignement et la recherche

Les chiffres de placements livrés ici ne concernent que les postes de l'enseignement et de la recherche publics ou parapublics « nationaux », considérés en un sens très large, puisque nous y avons intégré trois personnes maîtres de conférence en faculté catholique. Une telle restriction au cadre national et aux seuls emplois d'enseignement et de recherche est évidemment très problématique, puisqu'on ne peut rapporter cette population des « placés » à l'ensemble des individus ayant obtenu un emploi après leur doctorat (connaître cette population est l'objet de l'enquête par questionnaire sur le devenir des docteurs que l'on espère voir aboutir), ni surtout, à tous les docteurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, qui ont pu obtenir un poste dans l'enseignement et la recherche à l'étranger ou dans des organisations supra-nationales. Or, on sait qu'un nombre important de docteurs étrangers parviennent à trouver un poste dans les universités de leur pays d'origine. Surtout, les docteurs français ayant préparé une thèse en relations internationales ou portant sur une « aire culturelle » particulière sont sans doute sous-estimés dans notre population d'individus en poste dans l'enseignement et la recherche, puisqu'on peut penser qu'il est parfois plus aisé pour eux de trouver du travail à l'étranger qu'en France. Pour autant, il reste intéressant en soi de connaître la population des individus ayant obtenu un poste dans les secteurs de recherche et enseignement publics nationaux, comme de constater, comme on va le voir, que le fait de faire une thèse dite de relations internationales ou aires culturelles rend l'obtention d'un poste en France plus difficile que lorsqu'on prépare une thèse de sociologie politique sur un terrain franco-français. C'est donc à ces 235 individus en poste, soit seulement 20% du total des docteurs sur la période, que l'on fera référence dans les paragraphes qui suivent chaque fois qu'il sera question du placement des docteurs.

MDC	126	11%
P	30	3%
CNRS	56	5%
FNSP	13	1%
Autres	10	1%
Total E&R	235	20%
TOTAL	1163	100%

Sur ces 235 personnes, plus de la moitié sont en 2002 maîtres de conférence, le quart d'entre elles chercheurs au CNRS, 13% professeurs des universités, 5% chercheurs de la FNSP et 4% ont trouvé un emploi dans d'autres institutions de recherche. Notons encore que 30% seulement des 233 individus dont nous connaissons le sexe sont des femmes : la féminisation de la discipline reste donc faible, puisque ce taux reste strictement identique à la proportion hommes / femmes de docteurs en science politique mentionnée plus haut.

La composition du groupe montre que 20% de ces individus ont obtenu un poste qui n'est pas disciplinairement rattaché à l'espace institutionnel de la science politique au sens large (si l'on considère ainsi les carrières dépendant du CNU 04, de la section 40 du CNRS et de la FNSP). On peut penser que ce taux est sans doute plus élevé que dans d'autres disciplines telles que l'histoire ou le droit.

Le tableau suivant présente la composition détaillée de l'ensemble des postes occupés par des docteurs de science politique.

MDC science politique	102	44%
CNRS 40	47	20%
P science politique	28	12%
FNSP	13	6%
CNRS 36	7	3%
MDC droit public	5	2%
MDC sociologie	5	2%
MDC « Infocom »	5	2%
INRETS	3	1%
MDC université catholique	3	1%
ENTP	2	1%
MDC affiliation inconnue	2	1%
MDC staps	2	1%
CNAF	1	0%
CNRS 38	1	0%
CNRS 39	1	0%
EDF	1	0%
IHESI	1	0%
IRD	1	0%
IRES	1	0%
MDC « civi américaine »	1	0%
MDC gestion	1	0%
P droit public	1	0%
P « Infocom »	1	0%
Total E&R	235	100%

Avant de s'intéresser à la concentration des placements, un mot encore du taux global d'accès à la maîtrise de conférence de science politique (CNU 04). Il est de 8,7% (102 individus pour 1163 thèses entre 1990 et 2001). Ce pourcentage correspond tout à fait à celui établi par Charles Soulié pour les deux seules années 1993-1994 (9%). Les taux qu'il livre pour les autres disciplines peuvent donc être considérés comme des ordres de grandeur corrects⁷. De ce point de vue, la science politique apparaît donc comme une discipline où les postes sont très rares : elle n'est « dépassée » que par l'ethnologie, dont seuls 2,5% des thésards accèdent à la maîtrise de conférence de la discipline ; par contre, la compétition y est plus rude qu'en histoire (17%), sociologie (20%), géographie (21,7%) ou psychologie (32%).

Même si l'on ajoute aux maîtres de conférence en science politique les professeurs agrégés du supérieur (puisque dans les disciplines sans agrégation du supérieur, l'accès au poste de professeur n'est possible que tardivement, alors qu'il peut être plus rapide en science politique), le taux d'accession aux postes du CNU 04 n'est toujours que de 11%, soit nettement plus bas que ceux des autres disciplines de sciences sociales.

Venons en donc maintenant à l'analyse de la concentration de ces placements dans l'enseignement et la recherche nationaux.

Comme l'indique le tableau suivant, les 235 individus en poste ont préparé leurs thèses sous la direction de 96 « directeurs placeurs ». Parmi ceux-ci, le centile supérieur (en fait un directeur) a placé à lui seul 6% des titulaires, soit 14 d'entre d'eux. Le décile supérieur (10 directeurs) est responsable du tiers des placements (soit 81 individus).

⁷ Nous le remercions très sincèrement pour nous avoir gentiment donné accès à ses résultats encore non publiés.

Placements 1990-2001	Placements (96 directeurs placeurs [DP] pour 235 placements [P])	Placements (299 DT pour 235 P)
Centile P99-100	6%	15%
Vingtile P95-100	25%	45%
Décile P90-100	34%	63%
Seuil du centile supérieur	au - 13 P	au - 10 P
Seuil du vingtile supérieur	au - 8 P	au - 4 P
Seuil du décile supérieur	au - 5 P	au - 2 P
Valeurs P99-100	0,96 DP cumulent 13,44 P	2,99 DT cumulent 35 P
Valeurs P95-100	4,8 DP cumulent 58,4 P	13,8 DT cumulent 106 P
Valeurs P90-100	9,6 DP cumulent 81 P	30 DT cumulent 147 P
moyenne	2,45 P	0,78 P
Médiane	2	0

Si l'on rapporte ces chiffres à la population totale des 299 directeurs de thèse, on constate que la concentration des placements dans l'enseignement et la recherche est aux mains d'une part très restreinte de cette population : le centile supérieur cumule 15% des placements, le vingtile presque la moitié et le décile les deux tiers d'entre eux. Autre façon de dire que si les 96 directeurs placeurs ne représentent que le tiers du total des directeurs de thèse, ils ont par contre fait soutenir 56% des 1163 thèses, permettant donc collectivement à 36% de leurs 655 docteurs (nos 235 « placés », soit un taux nettement plus élevé que les 20% du total des thésards mentionnés plus haut) d'obtenir un poste dans l'enseignement et la recherche publics en France.

Le tableau suivant détaille pour chacun des 96 directeurs placeurs le taux de placement de « leurs » docteurs. De façon générale, on note immédiatement que les plus importants placeurs en volume (5 et plus) sont aussi de très bons placeurs en termes de rendement. On notera également le nombre somme toute élevé de directeurs qui dirigent peu de thèses mais dont les quelques docteurs parviennent fréquemment à obtenir un poste. Finalement, la situation semble être la suivante, à quelques (notables) exceptions près : soit on dirige des thèses (quel qu'en soit le nombre) mais sans jamais placer personne ; soit on en dirige (quel que soit leur nombre encore) en ayant un rendement de placement assez fort. Il est ici probable que ce soit la qualification par le CNU qui joue le rôle de filtre séparant les deux populations (ceux qui placent et ceux qui n'y parviennent pas).

Directeurs placeurs	Nombre de placements en R&E	Devenir autre que R&E	Nombre de thèse dirigées	Taux de placement en R&E
OFFERLE (MICHEL)	14	4	18	78%
LECA (JEAN)	11	14	25	44%
LAGROYE (JACQUES)	10	7	17	59%
FAVRE (PIERRE)	9	4	13	69%
BRAUD (PHILIPPE)	8	6	14	57%

BIRNBAUM (PIERRE)	7	7	14	50%
NEVEU (ERIK)	7	2	9	78%
GAXIE (DANIEL)	6	3	9	67%
CHEVALLIER (JACQUES)	5	5	10	50%
D'ARCY (FRANCOIS)	5	4	9	56%
PERRINEAU (PASCAL)	5	2	7	71%
BRECHON (PIERRE)	5	1	6	83%
JOBERT (BRUNO)	5	1	6	83%
PISIER (EVELYNE)	5		5	100%
LEVEAU (REMY)	4	18	22	18%
SFEZ (LUCIEN)	4	10	14	29%
GROSSER (ALFRED)	4	7	11	36%
PORTELLI (HUGUES)	3	19	22	14%
ETIENNE (BRUNO)	3	18	21	14%
LOUBET DEL BAYLE (JEAN-LOUIS)	3	7	10	30%
CONSTANTIN (FRANCOIS)	3	6	9	33%
MEDARD (JEAN-FRANCOIS)	3	5	8	38%
SCHEMEIL (YVES)	3	4	7	43%
LACROIX (BERNARD)	3	3	6	50%
CARRERE D'ENCAUSSE (HELENE)	2	20	22	9%
COLAS (DOMINIQUE)	2	15	17	12%
CONAC (GERARD)	2	9	11	18%
BADIE (BERTRAND)	3	6	9	33%
HERMET (GUY)	2	6	8	25%
RAYNAUD (PHILIPPE)	2	6	8	25%
REMOND (RENE)	2	5	7	29%
DOBRY (MICHEL)	2	4	6	33%
ROSANVALLON (PIERRE)	2	4	6	33%
COURVOISIER (CLAUDE)	2	3	5	40%
DENNI (BERNARD)	2	3	5	40%
DEVIN (GUILLAUME)	2	3	5	40%
KEPEL (GILLES)	3	2	5	60%
MERLE (MARCEL)	2	3	5	40%
DAMAMME (DOMINIQUE)	2	2	4	50%
JAFFRELOT (CHRISTOPHE)	2	2	4	50%
MENY (YVES)	2	2	4	50%
WALLON-LEDUCQ (CHRISTIAN-MARIE)	2	2	4	50%
BERNARD (JEAN-PIERRE)	2	1	3	67%
JOUBERT (JEAN-PAUL)	2	1	3	67%
LACORNE (DENIS)	2	1	3	67%
LAZAR (MARC)	2	1	3	67%
PALARD (JACQUES)	2	1	3	67%
RENARD (DIDIER)	2	1	3	67%
CAMAU (MICHEL)	2		2	100%
FERRY (LUC)	2		2	100%
VINCENT (JEAN-MARIE)	1	25	26	4%
MAILLE (MICHEL)	1	16	17	6%
MARTRES (JEAN-LOUIS)	1	13	14	7%
BORELLA (FRANCOIS)	1	11	12	8%
KLEIN (JEAN)	1	11	12	8%
MARICHY (JEAN-PIERRE)	1	11	12	8%
LESAGE (MICHEL)	1	9	10	10%

QUERMONNE (JEAN-LOUIS)	1	7	8	13%
FRITZ (JEAN-CLAUDE)	1	6	7	14%
MABILEAU (ALBERT)	1	6	7	14%
DABEZIES (PIERRE)	1	5	6	17%
AVRIL (PIERRE)	1	4	5	20%
DUMAS (JEAN)	1	4	5	20%
LUGAN (JEAN-CLAUDE)	1	4	5	20%
POLLET (GILLES)	1	3	4	25%
COTTERET (JEAN-MARIE)	1	3	4	25%
DUPRAT (GERARD)	1	3	4	25%
SALAME (GHASSAN)	1	3	4	25%
ROMI (RAPHAEL)	1	2	3	33%
SADOUD (MARC)	1	2	3	33%
THIEBAULT (JEAN-LOUIS)	1	2	3	33%
COMMAILLE (JACQUES)	1	1	2	50%
CAILLOSSE (JACQUES)	1	1	2	50%
CESARI (JOCELYNE)	1	1	2	50%
CRQUI (ETIENNE)	1	1	2	50%
DE VILLIERS (MICHEL)	1	1	2	50%
GLEIZAL (JEAN-JACQUES)	1	1	2	50%
LABBE (DOMINIQUE)	1	1	2	50%
LANCELOT (ALAIN)	1	1	2	50%
MULLER (PIERRE)	1	1	2	50%
SADRAN (PIERRE)	1	1	2	50%
BENTZ (JACQUES)	1		1	100%
DONEGANI (JEAN-MARIE)	1		1	100%
FONTAINE (JOSEPH)	1		1	100%
FRANCOIS (BASTIEN)	1		1	100%
HENRY (JEAN-ROBERT)	1		1	100%
HUBRECHT (HUBERT)	1		1	100%
LASCOUMES (PIERRE)	1		1	100%
LEGUIL-BAYART (JEAN-FRANCOIS)	1		1	100%
LYON-CAEN (ANTOINE)	1		1	100%
PERCHERON (ANNICK)	1		1	100%
PUDAL (BERNARD)	1		1	100%
ROUSSEAU (DOMINIQUE)	1		1	100%
SAWICKI (FREDERIC)	1		1	100%
VINCENT (JEAN-YVES)	1		1	100%
LEQUESNE (CHRISTIAN)	1		1	100%
Total	235	420	655	36%

Taux de placement par lieu de soutenance

La répartition des placements par lieu de soutenance souligne également des différences très marquées : plus de la moitié des individus en poste (59%) ont soutenu dans trois institutions, l'IEP Paris, Paris 1 et Grenoble (IEP et UPMF). Les différences de rendement des lieux de soutenance (nombre de placements par rapport au nombre de soutenances), rapportées au taux de placement moyen des institutions placeuses (22% sur un total de 1076 thèses soutenues dans des lieux ayant placé au moins un docteur), sont également très sensibles : si 12 des 21 lieux de soutenance ont un rendement supérieur à la moyenne (on notera les taux élevés de l'IEP Paris et de Grenoble qui, tout en produisant un nombre important de docteurs,

parviennent à placer respectivement 31% et 43% d'entre eux), certaines institutions ont un taux de placement très faible, tout en produisant un nombre élevé de docteurs : 9% pour Montpellier et Paris 10, 7% pour Toulouse et Paris 2, 4% pour Paris 8. Enfin, notons encore que ce tableau ne comprend pas les lieux de soutenance qui ... n'ont, à notre connaissance, placé aucun de leurs docteurs dans l'enseignement et la recherche : Nice (19 docteurs), Strasbourg (10), Paris 11 (10), P3 (7), P5 (6), P4 (5), Clermont-Ferrand (6).

Lieux de soutenance	Placements	En % du total	Docteurs	Rapport placements / soutenances
IEP Paris	59	25%	193	31%
Paris 1	52	22%	198	26%
Grenoble	29	12%	67	43%
Rennes	12	5%	36	33%
Aix Marseille	11	5%	62	18%
Bordeaux	11	5%	69	16%
Lille	7	3%	21	33%
Paris 10	7	3%	79	9%
EHESS	6	3%	25	24%
Amiens	5	2%	13	38%
Paris 2	5	2%	73	7%
Paris 9	5	2%	21	24%
Toulouse	5	2%	70	7%
Lyon	4	2%	22	18%
Dijon	3	1%	13	23%
Montpellier	3	1%	34	9%
Nantes	3	1%	7	43%
Pau	3	1%	8	38%
Nancy	2	1%	15	13%
Paris 8	2	1%	47	4%
Tours	1	0%	3	33%
TOTAL	235	100%	1076	22%

Ajoutons encore que 58% des individus ayant obtenu un poste dans l'enseignement et la recherche publics ou para-publics ont soutenu leur doctorats dans une université parisienne. Si l'on rappelle que 58% des doctorats de science politique sont soutenus à Paris, le rapport Paris / province reste donc ici parfaitement stable, la capitale n'étant pas sur-représentée en matière d'obtention des postes par rapport au même rapport en termes de délivrance des doctorats.

Par contre, on peut constater que le poids de Paris 1 et de l'IEP Paris s'accroît fortement par rapport à ce qu'il était en terme de soutenances : 47% des titulaires de postes proviennent de ces deux institutions. La remarque est encore plus forte si l'on considère le poids des IEP en général : 47% des titulaires ont soutenu dans une « ville à IEP », soit Aix, Bordeaux et Grenoble en plus de l'IEP Paris (nous n'avons pas inclus ici les IEP de Rennes et de Lille, trop récents pour avoir produit des docteurs en nombre sur la période). Si l'on ajoute Paris 1, ce taux atteint 69% des individus en poste.

L'importance des IEP dans la formation des titulaires d'un doctorat de science politique en poste est également manifeste : 61% d'entre eux sont « passés »⁸ par un institut d'études

⁸ Sur les 143 personnes en poste considérées, 4 sont diplômées d'une ENS, 128 sont titulaires du diplôme d'un IEP (dont un cumulant ENS et IEP Paris) et 11 du « seul » DEA de l'IEP Paris.

politiques et / ou par une ENS (5 personnes), le quart par l'IEP Paris et 15% par celui de Grenoble.

	Autre	CNRS	FNSP	MDC 04	MDC autre	P	Total	
Aucun IEP	3	11		54	13	11	92	39%
Aix		4	1	4	1		10	4%
Bordeaux		3	3	6	1	3	16	7%
ENS		1		1	1	2	5	2%
Grenoble	5	16	2	12		1	36	15%
Lille				1			1	0%
Lyon				6	2		8	3%
Paris	1	18	6	14	6	12	57	24%
Rennes	1	1					2	1%
Strasbourg		1	1				2	1%
Toulouse		1		3	1	1	6	3%
Total	10	56	13	101	25	30	235	100%

La répartition par IEP et par type de poste montre que si 61% des docteurs en poste sont donc passés par un IEP ou une ENS, c'est le cas des deux tiers des professeurs, de l'écrasante majorité des chercheurs CNRS (81%), de la totalité des chercheurs FNSP, mais de « seulement » 47% des maîtres de conférences de la section 04 et de 48% des autres maîtres de conférences.

Comment mesurer le localisme ?

La question des recrutements locaux est l'une des plus ressassées et des plus problématiques qui soit. On ne se prononcera pas ici sur les avantages et inconvénients du recrutement par une faculté d'un docteur ayant préparé sa thèse dans ladite faculté. Le problème que l'on souhaite aborder est celui de l'évaluation correcte de ce phénomène. En première approximation, on peut proposer le tableau suivant qui mesure le rapport entre le nombre de docteurs titulaires dans leur institution de soutenance et le nombre total de placements réalisé par cette même institution, uniquement pour ce qui concerne les 135 postes de maîtres de conférences et de chargés de recherche à la FNSP recensés⁹. Ainsi par exemple, sur les six docteurs bordelais placés entre 1991 et 2001, quatre le sont à Bordeaux.

De façon générale, on peut dire que les facultés et IEP de province, à l'exception de Grenoble et Rennes, si elles placent peu, le font, le plus fréquemment, à domicile : ainsi de Pau, Nancy ou Toulouse, dont tous les docteurs ayant obtenu un poste de maître de conférences ont été embauchés par leur université formatrice, ou de Bordeaux et Aix, dont c'est le cas pour plus de la moitié de leurs docteurs placés. L'impression immédiate est qu'elles cherchent et parviennent à « réserver » des postes à leurs étudiants les plus prometteurs suivant le

⁹ Nous avons considéré que l'ouverture de postes FNSP pouvaient donner lieu à des pratiques localistes tout autant que les recrutements de maîtres de conférence, puisque ce sont les commissions ad hoc des laboratoires à tutelle (partielle) FNSP qui, seules, choisissent les auditionnés et proposent les noms des recrutés à la direction de la Fondation. On peut d'ailleurs en donner une bonne illustration en notant que sur les 13 personnes de notre échantillon chargés de recherche FNSP, neuf ont soutenu leur thèse à l'IEP Paris et ont été recruté par le Cevipof ou le Ceri, et trois autres ont préparé leur doctorat et été embauchés par la FNSP dans les deux autres institutions et laboratoires sous tutelle FNSP (Grenoble et le CERAT, Bordeaux et le CERVIL). Une seule et dernière personne sur les treize vient d'un autre IEP et a été recrutée à Paris par un laboratoire FNSP.

principe : formation et conservation (de quelqu'un qui s'installera sur place, participera plus facilement aux tâches administratives, que l'on connaît, etc.).

Pour autant, le taux général de 36% d'individus en place dans leur université de formation souligne que de nombreuses facultés, compte tenu du fait que le nombre de postes créés par le Ministère dans chaque université n'est pas indéfiniment extensible, ont apparemment des pratiques localistes en partie masquées par le fait qu'elles produisent beaucoup de docteurs et en exportent une part importante. Ainsi par exemple des cas de Grenoble ou Paris 1 : si ces deux sites placent hors de leurs murs respectivement 13 et 34 docteurs, ils en conservent en même temps 5 et 7 « à domicile », ce qui laisse supposer qu'une part substantielle des emplois de maîtres de conférences ou chercheurs FNSP proposés dans ces lieux (au moins un tous les deux ans sur la période) sont finalement revenus à des docteurs formés par ces institutions (sans que l'on connaisse toutefois la part des docteurs « importés » par ces universités). Par delà les apparences immédiates, on entrevoit donc le fait que le localisme ne semble pas être un phénomène strictement réservé à des isolats provinciaux. On notera que les deux seules exceptions véritables semblent être Rennes et Paris 2. Enfin, on peut constater ici que le localisme de l'IEP Paris est d'un type très particulier, comme on l'a vu : les neuf personnes engagées à domicile sont toutes, sans exception, recrutées comme chercheurs FNSP.

Lieu de soutenance	En poste hors ville (ou institution) de soutenance	En poste dans la ville (ou institution) de soutenance	Total des individus en poste par lieu de soutenance	Rapport postes dans le lieux de soutenance / Nombre de thèses soutenues
Aix Marseille	2	3	5	60%
Amiens	2	1	3	33%
Bordeaux	2	4	6	67%
Dijon	1	1	2	50%
EHESS	1	0	1	0%
Grenoble	8	5	13	38%
IEP Paris	20	9	29	31%
Lille	3	3	6	50%
Lyon	2	1	3	33%
Montpellier	0	1	1	100%
Nancy	0	2	2	100%
Nantes	1	2	3	67%
Paris 1	27	7	34	21%
Paris 10	3	2	5	40%
Paris 2	5	0	5	0%
Paris 8	1	0	1	0%
Paris 9	3	1	4	25%
Pau	0	2	2	100%
Rennes	5	1	6	17%
Toulouse	0	3	3	100%
Tours	0	1	1	100%
Total	86	49	135	36%

Le problème de ce type de tableau est évidemment qu'il ne permet pas de rendre compte clairement des conditions de possibilité du recrutement d'un docteur local, et ce d'un triple point de vue :

1. d'une part, l'offre de postes par université reste inconnue (encore faut-il demander et obtenir des emplois à pourvoir pour pouvoir placer) ;

2. d'autre part, ce taux ne dit rien de la répartition propre à chaque institution entre ses pratiques d'importation de docteurs extérieurs, ses capacités d'exportation de ses propres docteurs et ses habitudes en matière d'auto-recrutement ;

3. enfin et surtout, le tableau ne dit rien de l'état exact de la concurrence sur un poste : seuls les docteurs qualifiés par le CNU peuvent se porter candidats (il faut donc que la faculté en question voit « ses » docteurs l'être), et tous les docteurs qualifiés ne le sont pas systématiquement sur tous les postes ouverts, soit en raison de la chronologie des auditions (certains ayant été recrutés), soit, le plus souvent, en raison d'un tri parmi les postes offerts, tri fondé sur des critères tels que l'éloignement du domicile, la réputation (positive ou négative) de la commission, l'estimation de ses chances en fonction de son dossier, de ce que l'on pense être les exigences d'une faculté ou la définition du poste, etc.

Ainsi, ce n'est pas la même chose de parvenir à qualifier, par exemple, 35 individus sur un total de 70 docteurs et d'en placer huit au total dont trois « à domicile », que d'avoir le même rendement de qualification et de parvenir à « exporter » six de ses huit qualifiés sans en recruter aucun, ou encore que de produire quatre qualifiés sur 60 docteurs pour en conserver finalement trois « chez soi », le quatrième restant sans poste.

Nous avons donc cherché à combler l'ensemble des manques constatés à la lecture du tableau précédent. Tout d'abord, nous avons limité la population aux seuls postes de maîtres de conférences dépendant du CNU 04 et compté, pour chaque université et pour l'ensemble du marché (c'est-à-dire que la faculté ait ou non produit des docteurs, les ait ou non placés, ou qu'elle ait seulement recruté), le nombre d'individus qu'elle a exportés, importés ou auto-recrutés, l'addition de ces deux dernières populations constituant une estimation de l'offre d'emplois sur la période pour chaque site (il ne s'agit que d'une estimation parce que l'université a pu choisir des docteurs ayant soutenu une thèse sous un autre label disciplinaire, auquel cas nous ne les connaissons pas). Ensuite, nous avons pris en compte le taux de qualification de chaque institution de soutenance sur la période 1991-2001 pour les soutenances et 1992-2002 pour les qualifications¹⁰. L'opération n'est pour l'instant qu'une évaluation parce que nous ne disposons d'une série complète de listes de qualification que pour les années 1992, 1994, 1995 et 1998 à 2002. Nous avons donc fixé un taux de qualification par faculté pour ces années-là¹¹, taux que nous avons mécaniquement étendu aux années manquantes (1993, 1996 et 1997) en considérant qu'il livrait une approximation correcte pour l'ensemble des années 1992-2002, en ce sens que le taux de qualification global pour les trois premières années (1992, 1994 et 1995) est exactement le même que celui des années 1998-2002 (soit 30% dans les deux cas).

Le tableau page suivante présente ces différentes données et propose, à partir de cet ensemble, un indicateur probabiliste de localisme.

¹⁰ C'est en 1992 que la procédure de recrutement change, le passage devant le CNU devenant à cette date antérieur au passage devant les commissions de spécialistes (jusqu'à cette date, les décisions des commissions étaient validées (ou pas) a posteriori par le CNU).

¹¹ Là encore, le calcul n'est pas totalement précis puisque nous rapportons les qualifiés aux docteurs de l'année précédente, alors que certains individus peuvent être qualifiés deux voire trois ans après leur soutenance. Ceci ne pose pas véritablement de problème lorsqu'on dispose de séries complètes, mais est plus gênant dans notre cas : ainsi certains docteurs de 1991 ont ainsi pu n'être qualifiés qu'en 1993, année manquante dans notre fichier. Deux cas sont ainsi troublants : Dijon et Nantes, qui ont recruté deux maîtres de conférences en science politique ayant soutenu respectivement en 1993 et 1994 mais dont nous n'avons pas trace parmi les listes de qualification, et qui, de surcroît, semblent avoir été les seuls docteurs de ces universités qualifiés dans la discipline (d'où les taux de qualification à 0 pour ces deux universités). Deux cas de figure semblent possible : soit le premier a été qualifié en 1993 et nous n'en avons pas la preuve (année manquante), soit les deux ou seulement le second ont été qualifiés dans une autre discipline (par exemple en droit public) et recrutés sur un poste du CNU 04.

Universités	Production 1991-2001				Recrutement de maîtres de conférences				Indicateur de localisme	
	Docteurs	Nombre estimé de qualifiés (*)	Taux de qualification (*)	Concurrents extérieurs	Locaux	Importés	Total Recrutés	Exportés	Probabilité que $H \geq L$ (**)	Probabilité $H > L$
Pau	8	2	25%	328	2	0	2	0	0,002%	0,000%
Toulouse	68	8	12%	322	3	3	6	0	0,018%	0,000%
Bordeaux	64	20	31%	310	3	0	3	2	0,019%	0,000%
Lille	20	8	40%	322	3	6	9	3	0,074%	0,002%
Aix Marseille	61	17	28%	313	3	2	5	1	0,107%	0,002%
Paris 10	73	15	21%	315	2	1	3	2	0,565%	0,008%
Nancy	13	1	8%	329	1	2	3	0	0,909%	0,000%
Paris 1	177	67	38%	263	5	3	8	20	1,019%	0,115%
Tours	3	3	100%	327	1	1	2	0	1,813%	0,006%
Paris 9	20	6	30%	324	1	0	1	0	1,818%	0,000%
Grenoble	65	39	60%	291	3	3	6	7	2,380%	0,213%
Lyon	21	4	19%	326	1	1	2	2	2,413%	0,011%
Montpellier	32	7	22%	323	1	2	3	0	6,248%	0,115%
Amiens	12	10	83%	320	1	3	4	2	11,632%	0,481%
Paris 13	3	2	67%	328	0	1	1	0	100,000%	0,606%
Paris 8	47	3	6%	327	0	2	2	1	100,000%	1,813%
Strasbourg	10	3	30%	327	0	6	6	0	100,000%	5,372%
Rennes	31	14	45%	316	0	2	2	3	100,000%	8,317%
Perpignan	0	0	-	330	0	3	3	0	Pas de docteurs	
Angers	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Evry	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Réunion	0	0	-	330	0	2	2	0	Pas de docteurs	
Cergy	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
La Rochelle	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Le Havre	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Marne-la-Vallée	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Mulhouse	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Paris 12	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Poitiers	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Valenciennes	0	0	-	330	0	1	1	0	Pas de docteurs	
Dijon	12	0	0%	330	1	0	1	0	Pas de qualifiés	
Nantes	6	0	0%	330	1	0	1	0	Pas de qualifiés	
Paris 5	6	0	0%	330	0	1	1	0	Pas de qualifiés	
Reims	4	0	0%	330	0	1	1	0	Pas de qualifiés	
Nice	19	0	0%	330	0	3	3	0	Pas de qualifiés	
Versailles	1	0	0%	330	0	5	5	0	Pas de qualifiés	
Paris 2	67	11	16%	319	0	0	0	4	Pas de recrutement	
IEP Paris	183	72	39%	258	0	0	0	17	Pas de recrutement	
EHESS	25	13	52%	317	0	0	0	1	Pas de recrutement	
Autres	40	5	13%		0	0	0	0	Pas de recrutement	
TOTAL	1091	330	30%		32	65	97	65		

(*) Nous n'avons pas les listes de qualification pour les années 1993, 1996, 1997.

(**) Probabilité qu'en tirant au hasard au sein de la population des 330 qualifiés, on obtienne un nombre de locaux recrutés supérieur ou égal ($H \geq L$) ou strictement supérieur ($H > L$) à celui constaté. (Comme il s'agit d'un tirage sans remise au sein d'une population finie, la loi de probabilité H est une loi hypergéométrique).

Le premier enseignement suggéré par le tableau réside sans doute dans le taux de qualification moyen dans la discipline finalement très faible : seuls 30% des docteurs de la discipline sont qualifiés par le CNU 04, soit 330 personnes sur 1091 (nous avons enlevé les docteurs de 1990 encore soumis à l'ancienne procédure de recrutement). Le taux d'accession aux postes de l'enseignement et de la recherche publics nationaux est donc largement filtré par le taux de qualification : on peut dire, en rapportant le nombre d'individus placés (235) au nombre estimé de qualifiés (330), que « seule » une centaine de personnes qualifiées ces dix dernières années (ce qui reste évidemment une fraction très importante de cette population) n'ont pas trouvé d'emplois dans ce secteur, soit un tiers des individus que l'on dira être en capacité de postuler (au sens où l'on peut penser que même les postes non soumis à obligation de qualification sont en fait occupés par des docteurs qui ont été qualifiés).

On constatera ensuite les très fortes différences de rendement à la qualification selon les institutions de production des thèses : si Paris 8 ou Toulouse ne qualifient respectivement que 6 et 12% de leurs docteurs, si les deux plus importantes institutions productrices de thèses dans la discipline ont un taux de qualification supérieur à la moyenne et de nouveau presque identique entre elles (un peu moins de 4 docteurs sur 10 pour Paris 1 et l'IEP Paris), elles sont devancées par d'autres institutions qui ont un rendement élevé (comme Rennes, 45%) ou placent même plus de la moitié de leurs docteurs, comme Grenoble (60%) ou Amiens (10 qualifiés sur 12 docteurs). On remarquera enfin que certaines facultés ne qualifient aucun de leurs docteurs, comme Dijon ou Nice.

Intéressons-nous maintenant à l'évaluation du localisme proposée dans le tableau. Seules 18 universités sur 40 qui ont recruté ou produit des thésards étaient en mesure de faire preuve de localisme en matière de choix des maîtres de conférences. Trois d'entre elles ne l'étaient pas simplement parce qu'elles n'ont pas pu ou pas voulu recruter (en ne demandant pas de postes) : c'est en particulier le cas de deux institutions ayant produit un nombre important des docteurs de la discipline, Paris 2 et l'IEP Paris. Les autres universités qui ne peuvent pas être localistes dans leur recrutement sont l'ensemble des institutions (souvent jeunes ou récemment ouvertes à la science politique) qui n'ont pas produit de docteurs ou ne les ont pas qualifiés.

On peut donc dire que seules les facultés de science politique en rythme de croisière (avec au moins un professeur des universités, un troisième cycle, etc.) sont en mesure de recruter des locaux. Notons que pour ces dix-huit universités, le taux global de localisme (c'est-à-dire en fait le taux réel, calculé sur les seuls lieux qui ont un potentiel en la matière) est nettement plus élevé que le taux général livré pour les quarante institutions recensées : 44% (soit 30 postes sur 68) contre 33% (32 postes sur 97 au total).

L'indicateur de localisme proposé pour chacune des universités repose sur un calcul probabiliste présenté dans la fiche technique ci-dessous, dont l'un des avantages est qu'il intègre et compare le nombre de locaux et d'extérieurs qualifiés en compétition.

Loi hypergéométrique. On tire sans remise au hasard (tirage équilibré sans biais) un échantillon de n (recrutés) dans une population de N qualifiés composée de deux catégories, N_0 locaux et $N - N_0$ extérieurs. La probabilité que, dans notre échantillon, le nombre de locaux soit égal à k est donné par la formule de la loi hypergéométrique :

$$P(X = k) = \frac{C_{N_0}^k C_{N-N_0}^{n-k}}{C_N^n}$$

Il s'agit simplement l'application de la formule *nombre de cas possibles/nombre total de cas* : c'est la même méthode que pour calculer la probabilité d'avoir un carré d'as dans une main de poker...
On peut ainsi calculer la probabilité que le nombre de locaux, par un tirage aléatoire, soit supérieur ou égal (ou strictement supérieur) au nombre de locaux constatés :

$$P(X \geq l) = \sum_{l \leq k \leq n} \frac{C_{No}^k C_{N-No}^{n-k}}{C_N^n}$$

Rappel :

$$C_N^n = \frac{N!}{n! * (N - n)!}$$

Les pourcentages livrés sont comparables entre eux. On peut les lire de la façon suivante : à Pau, on a deux chances sur 100 000 d'avoir un nombre de locaux tiré au hasard supérieur ou égal à celui effectivement constaté en réalité (et 0% dans la colonne « strictement supérieur », puisqu'en trouver plus qu'en réalité est impossible : deux locaux recrutés sur deux qualifiés pour deux postes proposés, soit deux sur deux possibles).

A Toulouse, Bordeaux et Lille, l'ordre est de une chance sur 10 000, de 1 chance sur 1000 à Aix, Paris 10 et Nancy, enfin de 1 chance sur 100 à Paris 1, Tours, Paris 9, Grenoble et Lyon. On peut ainsi considérer que l'ensemble de ces facultés sont localistes, puisqu'on estime qu'en dessous de 5 chances sur 100, le résultat est significatif. Les seules universités véritablement « altruistes » (sous réserve qu'elles n'aient pas recruté certains de leurs docteurs issus d'autres disciplines ou / et qualifiés par d'autres sections du CNU, ou encore transformé des postes d'assistants en postes de maîtres de conférences) sont donc Paris 8, Strasbourg et Rennes.

On rappellera toutefois que l'indicateur reste fragile, par exemple pour les universités ne recrutant qu'un docteur extérieur : si Paris 13 avait choisi un local à la place d'un extérieur, elle basculerait immédiatement du camp des altruiste à celui des localistes. D'autre part, les pourcentages ne sont que des estimations parce qu'ils sont rapportés à une évaluation globale de la concurrence sur le poste (les qualifiés) parfois peu réaliste : même s'il faudrait en toute logique ajouter à cette population les individus qualifiés dans d'autres disciplines qui postulent ou ceux qui sont qualifiés en science politique avec une thèse sous un autre label disciplinaire, le nombre effectifs de concurrents sur chaque poste est sans doute souvent surestimé pour les raisons que l'on a dites plus haut (éloignement géographique, préférence pour ou recrutement sur un autre type de poste – CNRS, FNSP, réputation de la commission, estimation de ses chances : tous les qualifiés ne candidatent pas partout).

Quelques aperçus sur l'objet supposé des thèses

Pour l'ensemble des 1163 thèses recensées, nous avons procédé à un codage systématique de leur objet, essentiellement à partir de leurs titres (en allant voir le résumé lorsqu'il était disponible dans Docthèses pour les cas où le titre était par trop obscur).

Quatre catégories de codes ont été définies :

1. Un code temporel regroupant X variables chronologiques (qui ont été recodées dans les tableaux ci-dessous), dont « aucun rapport historique » et « rapport historique supposé » (lorsque la thèse ne donnait aucune indication temporelle mais laissait raisonnablement supposer un ancrage historique minimal).
2. Un code géographique regroupant, en plus de la catégorie « terrain franco-français » (i.e. métropolitain), X « aires géographiques » selon une pertinence évidemment discutable (voir tableaux infra).
3. Un premier code du domaine de la thèse, regroupant les quatre variables correspondant aux quatre sous-disciplines généralement retenues lors des fléchages de postes ou lors de l'inscription au concours de l'agrégation pour les leçons en loge : sociologie politique, institutions et relations internationales, histoire des idées et de la pensée politique, politiques publiques et science administrative. C'est évidemment ici que le partage est le plus problématique entre les thèses relevant des catégories sociologie politique ou politiques publiques et celles relevant des relations internationales et aires culturelles : comment décider qu'une thèse ayant pour titre « Le pouvoir politique au Mali » relève plutôt de la sociologie politique ou de travaux de « relations internationales » ? Sur le fond, l'opération n'a évidemment aucun sens puisqu'elle nous imposerait de dire avec précision ce que sont ces sous-disciplines, parce que cette thèse n'est pas à proprement parlé un travail de relations internationales mais porte plutôt sur une « aire culturelle », ou encore parce qu'elle n'est pas de façon plus évidente, sous réserve d'inventaire approfondi, une thèse de sociologie politique. Le codage que nous avons proposé ne vise donc pas à catégoriser le « contenu » de la thèse (au sens de la problématique et du découpage de l'objet retenu par le docteur), mais plutôt à lui donner une simple étiquette du type de celles que l'on octroie régulièrement (à partir d'indices comme le titre, la faculté et le nom du directeur de thèse) dans toutes les occasions où s'opèrent ce type de repérage (inscription dans un colloque ou à un concours, envoi d'un manuscrit à une revue, etc.).

Très concrètement, nous avons donc procédé de la façon suivante : à l'exception des thèses dont le titre indiquait explicitement un ancrage sociologique ou de politique publique (en gros quand elle se donne un objet clairement identifié relevant de ces domaines sur un terrain étranger, comme par exemple « les politiques du logement en RDA », « Les mobilisations collectives dans l'état au Brésil »), nous avons codé l'ensemble des travaux portant sur une aire culturelle quelconque dans la catégorie générique « Relations internationales », en partant du principe que c'est a priori sous cette étiquette que ces docteurs et leurs juges, à l'occasion des passages devant le CNU, les commissions de spécialistes ou lors de colloques, percevraient et catégoriseraient leurs travaux (sans en général avoir pu les lire en détail).

Codage des titres	Nombre de thèses	Rappel distribution générale des thèses	Nombre de thèses	Distribution des thèses en poste
SP	298	26%	104	44%
RI	574	49%	49	21%
TP	105	9%	19	8%
PP	186	16%	63	27%

	1163	100%	235	100%
--	------	------	-----	------

4. Enfin, un second code des sous-domaines propres aux quatre catégories instituées définies ci-dessus, regroupant ici X variables :

8 pour la sociologie politique, dont trois posent particulièrement problème (les 5 autres mentionnent des objets plus « classiques », ce qui ne signifie évidemment pas que les thèses regroupées sous ces labels le soient « correctement », ou que ce classement recevrait l'approbation de leurs auteurs) : la catégorie « religion(s) et politique » englobe l'ensemble des thèses dont le titre fait mention d'un rapport, quel qu'il soit, à une « religion » entendue au sens large (d'une grande religion monothéiste à une secte, du comportement politique de pratiquants à l'étude d'une revue confessionnelle, etc.) ; la catégorie « construction identitaire, identité(s) politique(s), mémoire collective » agrège abusivement les thèses qui traitent de la construction des identités (nationales, régionales ou locales, partisans) ; enfin, la catégorie « processus d'institutionnalisation » renvoie aux thèses qui s'attachent à restituer la progressive cristallisation historique d'institutions d'Etat (armée, corps d'Etat, fonctions administratives ou électives, institutions collectives, etc.)

7 pour les relations internationales et aires culturelles :

l'étiquette « système politique et sociologie d'un pays étranger » regroupe « au pied de la lettre » toutes les thèses dont le titre est de la forme « Le pouvoir, ou le système politique au X ».

L'étiquette « Guerres civiles et minorités » porte là encore assez clairement son nom.

Le groupe « modernisation et développement politiques, transitions démocratiques » additionne les thèses traitant de ces questions, tant en Europe qu'en Afrique, tant pour ce qui concerne d'effectifs basculements de régimes dictatoriaux vers des systèmes de type électifs que pour les thèses analysant l'évolution d'un pays sous le prisme de la « modernisation » (par exemple : « L'évolution du Maroc vers l'Etat de droit » ou « la modernisation administrative au Bénin »).

Les trois dernières rubriques posent sans doute moins de problèmes, la dernière regroupant toutefois un ensemble fort hétéroclite de phénomènes sous le principe qu'ils ont tous une dominante spécifiquement transnationale (à la différence de toutes les autres catégories, y compris diplomatie et systèmes régionaux, qui concerne exclusivement des relations bi ou pluri-nationales explicitement définies dans le titre).

En ce qui concerne les deux autres grands ensembles, théorie politique et politiques publiques, les subdivisions opérées soulèvent et nécessitent, à notre sens, moins de questions et de précisions.

Codage de l'objet des titres	Nbre de thèses	Distribution générale des thèses	Nbre de thèses	Distribution des thèses en poste
Processus d'institutionnalisation, construction de l'Etat	21	2%	9	4%
Médias, journalisme, communication	46	4%	14	6%
Opinion publique, sondage, socialisation, sociologie électorale	36	3%	11	5%
Mobilisation, action collective, mvts sociaux, gpes d'intérêt, problèmes publics	46	4%	25	11%
Partis et syndicats	69	6%	18	8%
Politisation, compétence politique	4	0%	2	1%
Violence politique, maintien de l'ordre	17	1%	8	3%

Religion(s) et politique	22	2%	7	3%
Construction identitaire, identité(s) politique(s), mémoire collective	37	3%	10	4%
TOTAL SOCIOLOGIE POLITIQUE	298	26%	104	44%
Système politique et sociologie d'un pays étranger	96	8%	9	4%
Guerres civiles et études de minorités	26	2%	5	2%
Modernisation, dvpt pol, transitions démocratiques	72	6%	8	3%
Nationalisme et construction de l'Etat	41	4%	3	1%
RI, diplomatie, organisations internationales, systèmes régionaux, politique étrangère	236	20%	15	6%
Conflits internationaux	28	2%	2	1%
Phénomènes transnationaux : émeutes urbaines, mondialisation, terrorisme, mvts migratoires, ONG, réfugiés, question pétrolière, organisation religieuses	75	6%	7	3%
TOTAL RI ET AIRES CULTURELLES	574	49%	49	21%
Analyse d'une ou plusieurs œuvres, d'une revue intellectuelle, etc.	49	4%	7	3%
Théorie politique générale	56	5%	12	5%
TOTAL PHILOSOPHIE, THEORIE, IDEES POLITIQUES	105	9%	19	8%
Analyse d'une politique publique	87	7%	34	14%
Science administrative, élites politico-administratives	50	4%	18	8%
Droit constitutionnel	7	1%	1	0%
Gvt local, municipalisme, inscription locale d'une politique publique	42	4%	10	4%
TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES ET SC ADMINISTRATIVE	186	16%	63	27%
Total	1163	100%	235	100%

Codage géographique des titres	Nbre de thèses	Distribution générale des thèses	Nbre de thèses	Distribution des thèses en poste
Terrain franco-français	342	29%	135	57%
Amérique latine et centrale	46	4%	4	2%
Ex-Union Soviétique, Russie et Europe de l'Est	63	5%	6	3%
Amérique du Nord	23	2%	4	2%
Monde Arabe (y compris PO, Golfe Persique, Maghreb, Turquie)	129	11%	9	4%
Afrique Noire	144	12%	12	5%
Inde	9	1%	3	1%
Monde sino-japonais (y compris ex-indochine)	51	4%	2	1%
Asie Centrale	23	2%	0	0%
Pacifique	4	0%	0	0%
Europe occidentale (comparaison entre pays de)	91	8%	27	11%
Union Européenne	58	5%	13	6%
Phénomènes trans-aires culturelles, ou comparant entre plusieurs (l'action de l'ONU, les mouvements islamiques, etc.)	91	8%	6	3%
Conflit israélo-palestinien	16	1%	3	1%
Thèses sans ancrage spatial (théorie politique)	73	6%	11	5%
Total	1163	100%	235	100%

Codage temporel des titres	Nbre de thèses	Distribution générale des thèses	Nbre de thèses	Distribution des thèses en poste
Aucun rapport historique	755	65%	134	57%
Chronologie "fermée" (<1980), quelle que soit la borne inférieure	120	10%	35	15%
Chronologie "jusqu'à nos jours" (>1980), quelle que soit la borne inférieure	195	17%	45	19%
Rapport historique supposé	92	8%	21	9%
Total	1163	100%	235	100%

Codage temporel des titres	Nbre de thèses	Distribution générale des thèses	Nbre de thèses	Distribution des thèses en poste
Aucun rapport historique	755	65%	134	57%
Thèses débutant avant 1914, quelle que soit la borne finale	87	7%	26	11%
Thèses débutant avant 1945, quelle que soit la borne finale	29	2%	5	2%
Thèses débutant après 1945, quelle que soit la borne finale	200	17%	49	21%
Rapport historique supposé	92	8%	21	9%
Total des thèses à rapport historique	408	35%	101	43%
TOTAL	1163	100%	235	100%

Années	SP	RI	TP	PP	Total	% / an
1990	2	3	2	1	8	3%
1991	6	2	3	4	15	6%
1992	13			4	17	7%
1993	10	3	2	4	19	8%
1994	14	5	3	5	27	12%
1995	7	7	4	4	22	9%
1996	13	5	2	8	28	12%
1997	14	6		3	23	10%
1998	10	3	2	3	18	8%
1999	6	5	1	10	22	9%
2000	5	3		11	19	8%
2001	4	5		4	13	6%
Inconnue				2	2	
Total	104	47	19	63	233	100%